

**DÉCLARATION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES PRINCIPAUX
INTERNATIONAUX AVANT LA 15^E CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Il existe des preuves convaincantes que la biodiversité mondiale se détériore rapidement. Plus d'un million d'espèces sont actuellement en voie d'extinction, et beaucoup d'entre elles risquent de disparaître au cours des prochaines décennies¹. Cela pourrait très bien marquer le début de la sixième extinction massive de l'histoire de la Terre².

Les bienfaits matériels et culturels de la biodiversité sur la population sont nombreux. Le rendement ou la qualité de plus de 75 pour cent des cultures vivrières mondiales dépendent de la pollinisation animale³. Environ 50 000 espèces sauvages sont transformées en nourriture, en énergie, en médicaments ou en matériaux⁴. La biodiversité améliore la sécurité alimentaire en facilitant la production alimentaire, en stabilisant l'approvisionnement alimentaire saisonnier et en rendant l'approvisionnement alimentaire plus résistant aux calamités telles que les sécheresses, les inondations et les invasions d'organismes nuisibles⁵. La biodiversité mondiale est une mine d'informations génétiques permettant de développer de nouveaux médicaments et traitements. De plus, de nouvelles technologies pourraient favoriser la découverte de médicaments à base de produits naturels⁶.

Le déclin de la biodiversité a des répercussions importantes sur la santé, la sécurité et le bien-être économique des humains. La perte d'habitats marins et côtiers riches en biodiversité augmente les risques de pertes humaine et matérielle dues à des inondations et à des ouragans pour 100 à 300 millions de personnes vivant dans des collectivités côtières⁷. Puisque 70 pour cent des agents pathogènes proviennent de la faune, l'empiétement humain sur les habitats naturels augmente considérablement les risques de transmission de maladie de la faune aux humains⁸, ce qui, dans un monde d'échanges commerciaux et de déplacements, augmente le risque de pandémies mondiales⁹. Les effondrements des populations de pollinisateurs sauvages, de la pêche en mer et de la production de bois pourraient, à eux seuls, réduire le PIB mondial de 2,7 billions de dollars par année d'ici 2030. Ce montant comprend des pertes économiques pouvant atteindre jusqu'à 10 pour cent par année dans les pays vulnérables à faible revenu et à revenu intermédiaire¹⁰.

Les causes de la crise de la biodiversité et de la crise climatique sont majoritairement de nature humaine, et ces crises sont étroitement liées : la perte de biodiversité intensifie les effets des changements climatiques, qui eux accélèrent la perte de biodiversité. Par conséquent, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et la protection et la restauration de la biodiversité sont souvent des objectifs s'appuyant mutuellement¹¹.

Trois décennies après la Convention sur la diversité biologique de 1992 et malgré quatorze conférences des Parties, la réponse mondiale à la crise de la biodiversité demeure « nettement insuffisante »¹². Afin d'éviter une perte de biodiversité catastrophique, il faut immédiatement prendre des mesures coordonnées et efficaces pour protéger, conserver et restaurer la biodiversité. Dans le cadre de la COP15, nos demandes aux gouvernements sont les suivantes :

- *Respecter* le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Afin d'atteindre les objectifs du cadre, il faut agir immédiatement pour transformer les secteurs

économiques, sociaux et financiers nationaux et internationaux et les chaînes d’approvisionnement des produits de base. Il faut aussi favoriser la protection, la conservation, la restauration et l’utilisation durable des populations d’espèces sauvages et des écosystèmes terrestres, marins et d’eau douce; décourager les activités nuisant aux efforts de conservation de la biodiversité; et promouvoir l’ajout d’une section pour le capital naturel ou les services de la nature dans les systèmes de comptabilité économique nationaux.

- *Investir* immédiatement dans des mesures dont les effets bénéfiques sur la biodiversité sont prouvés de manière irréfutable. La priorité doit être accordée aux mesures permettant aussi d’atténuer les changements climatiques ou de s’y adapter, de progresser plus rapidement vers l’atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies et de renforcer la résilience sociale, économique ou écologique, surtout dans les secteurs plus vulnérables ayant une grande biodiversité locale ou régionale ou contribuant grandement à la biodiversité mondiale.
- *Mettre en place* des mécanismes de surveillance de la biodiversité robustes, transparents, flexibles, reproductibles et efficaces qui respectent les normes internationales. Ces mécanismes sont essentiels pour assurer la transparence des rapports et de la comptabilisation, pour combler les lacunes importantes en matière de données, pour prioriser les mesures de rétablissement et de restauration à certains endroits et pour évaluer l’efficacité des mesures de conservation ou de gestion et les répercussions de ces dernières sur le bien-être humain.
- *Coordonner* des mesures prises aux échelles locale et internationale, en mettant particulièrement l’accent sur le renforcement des mesures équitables et inclusives visant à protéger, à conserver et à restaurer la biodiversité à l’aide de programmes de financement, de la mise en commun volontaire de technologies ou de connaissances à des conditions convenues d’un commun accord et du renforcement des capacités. Les objectifs sont d’encourager la participation des réseaux de collectivités et des partenaires des secteurs public et privé et de réduire les coûts des investissements pour la protection, la conservation et la restauration.
- *Favoriser* l’innovation en utilisant des connaissances sur la biodiversité provenant de divers systèmes de connaissances; en investissant stratégiquement dans des solutions axées sur la nature ou sur les communautés ou dirigées par des peuples autochtones; en mettant en place des capacités scientifiques reproductibles et pouvant évoluer aux échelles locale et nationale, surtout dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire; et en développant des technologies évolutives et rentables pour améliorer la consommation et la production durables, la vitesse d’exécution des évaluations de la biodiversité, le rétablissement des espèces et la restauration des écosystèmes.
- *Mobiliser* le public en collaborant avec des partenaires nationaux et internationaux pour élaborer et déployer des stratégies inclusives visant à sensibiliser le public, notamment les enfants et les jeunes adultes, à la valeur de l’environnement et à l’ampleur de la crise mondiale de la biodiversité.

¹ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services* (en ligne). Brondizio, Eduardo, Sandra Diaz, Josef Settele et Hien T. Ngo (éd.). Secrétariat de l’IPBES, Bonn, Allemagne. 2019, 1148 p. Sur Internet : <URL:<https://ipbes.net/global-assessment>>.

- ² Cowie, Robert H., Philippe Bouchet, Benoît Fontaine et autres. « The Sixth Mass Extinction: fact, fiction or speculation? », *Biological Reviews* (en ligne), 2022, vol. 97, p. 640-663. Sur Internet : <URL:<https://doi.org/10.1111/brv.12816>>.
- ³ IPBES. *Assessment Report on Pollinators, Pollination and Food Production* (en ligne). Potts, Simon G., Vera Imperatriz-Fonseca et Hien T. Ngo (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 2016, 552 p. Sur Internet : <URL:<https://doi.org/10.5281/zenodo.3402856>>.
- ⁴ IPBES. *Summary for policymakers of the thematic assessment of the sustainable use of wild species* (en ligne). Frometin, Jean-Marc, Marla R. Emery, John Donaldson et autres (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 2022, 33 p. Sur Internet : <URL:<https://doi.org/10.5281/zenodo.6425599>>.
- ⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture* (en ligne). Bélanger, J. et D. Pilling (éd.). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, Rome, Italie. 2019, 572 p. Sur Internet : <URL:<http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf>>. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
- ⁶ Atanasov, Atanas G., Sergey B. Zotchev, Verena M. Dirsch et autres. « Natural products in drug discovery: advances and opportunities », *Nature Reviews Drug Discovery* (en ligne), 2021, vol. 20, p. 200-216. Sur Internet : <URL:<https://doi.org/10.1038/s41573-020-00114-z>>.
- ⁷ Voir la note en fin de texte n° 1, p. 11.
- ⁸ Jones, Kate, Nikkita Patel, Marc Levy et autres. « Global trends in emerging infectious diseases », *Nature* (en ligne), 2008, vol. 451, p. 990-993. Sur Internet : <URL:<https://doi.org/10.1038/nature06536>>.
- ⁹ King, D. A., C. Peckham, J. K. Waage, J. Brownlie et M. E. J. Woolhouse. (2006). « Infectious Diseases: Preparing for the Future », *Science* (en ligne), 2006, vol. 313, n° 5792, p. 1392-1393. Sur Internet : <URL:<https://www.science.org/doi/10.1126/science.1129134>>.
- ¹⁰ Johnson, Justin Andrew, Giovanni Ruta, Uris Baldos et autres. *The Economic Case for Nature: A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways* (en ligne). La Banque mondiale, Washington, États-Unis. 2021. Sur Internet : <URL:<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35882>>. Licence : CC BY 3.0 IGO.
- ¹¹ IPBES. *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change* (en ligne). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 2020, 256 p. Sur Internet : <URL:<https://zenodo.org/record/5101125>>.
- ¹² Académies des sciences du groupe des sept (G7) nations. *Reversing biodiversity loss: The case for urgent action* (en ligne). 2021. Sur Internet : <URL:https://rsc-src.ca/sites/default/files/DES7289_2_S7%20Statement_Biodiversity_EN_FINAL.pdf>.